



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Exclusion des personnes transfusées de la liste des donneurs de sang

Question écrite n° 10855

Texte de la question

M. Timothée Houssin appelle l'attention de M. le ministre de la santé et de la prévention sur l'exclusion des personnes ayant déjà été transfusées de la liste des donneurs de sang potentiels. Les nombreux appels de la part des autorités de santé concernant le manque de sang forcent à réfléchir à de possibles nouvelles réserves de sang. En effet, en juin 2022, selon l'Établissements du sang (EFS), il manquait à la France 20 000 poches de sang pour assurer les besoins en transfusions jusqu'à la rentrée. Cette pénurie préoccupante pourrait s'aggraver dans les années à venir si on ne modifie pas les critères pour devenir donneur de sang. En effet, chaque année, près d'un million de personnes sont transfusées et sont, de fait, exclues des donneurs potentiels alors qu'elles pourraient être les plus enclines à donner leur sang en raison de leur expérience passée. M. le député interroge M. le ministre sur la possibilité de remplacer l'exclusion définitive par une exclusion temporaire de plusieurs années, et conditionnée, des personnes ayant reçu des transfusions. Le nombre de transfusions reçues devrait également être un critère dans la possibilité de pouvoir à nouveau donner son sang ou non à long terme. De plus, il aimerait connaître la stratégie envisagée concernant l'approvisionnement en sang dans les années à venir.

Données clés

Auteur : [M. Timothée Houssin](#)

Circonscription : Eure (5^e circonscription) - Rassemblement National

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 10855

Rubrique : Sang et organes humains

Ministère interrogé : Santé et prévention

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [8 août 2023](#), page 7353

Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)